

**SÉCURITÉ ALIMENTAIRE :
LE CADRE AFD PASSÉ AU CRIBLE**
PAGE 2

**POUR UNE MEILLEURE
MESURE DU FINANCEMENT DU
DÉVELOPPEMENT**
PAGE 4

**FRÉDÉRIQUE PFRUNDER,
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DU
MOUVEMENT ASSOCIATIF**
PAGE 4

LES NOUVELLES DE SUD

Automne 2016

LE BULLETIN D'INFORMATION DE COORDINATION SUD # 164

Vie des commissions

APPUI À LA MOBILISATION DES ONG SUR LE CLIMAT LE BILAN

Depuis 2013, 8 membres de Coordination SUD conduisent le second Projet d'appui à la mobilisation des ONG françaises sur le climat (PAMOC2). Ce programme appuyé par l'Agence française de développement (AFD), arrive à son terme et a été évalué. En voici les premières conclusions.

**Carline Mainenti (AVSF) et
Camille André (GERES),
référente CA et chef de file
de la commission Climat et développement**

Le PAMOC2, mis en œuvre de juillet 2013 à décembre 2016, a contribué à structurer les activités de la commission Climat et développement (CCD) de Coordination SUD. La CCD, forte de l'implication de ses 30 membres, a pour principal objectif de favoriser l'échange d'expériences et les discussions sur les pratiques entre ses membres. De même, elle sensibilise les ONG françaises de solidarité internationale aux enjeux liés aux changements climatiques et renforce leurs capacités pour une meilleure intégration de cette question dans leurs projets. Enfin, elle construit des positions collectives sur ces mêmes enjeux dans les pays en développement.

Les principales conclusions rendues par l'évaluation permettront d'orienter la commission vers des objectifs et modes opératoires renouvelés. Elle a souligné, notamment, son dynamisme et sa pertinence dans la perspective de l'Accord de Paris.

L'évaluation note d'une part la qualité de la production de documents (*Notes de la CCD*, études thématiques) visant à la fois, à influencer les positions des négociateurs climat de l'équipe France et à renforcer les capacités des membres de Coordination SUD. Des documents, toutefois, assez peu diffusés.

De plus, la participation à de nombreux rendez-vous institutionnels de haut niveau, généralement sollicités et pilotés par le Réseau Action Climat-

France, a été jugée pertinente et utile par les interlocuteurs eux-mêmes. Enfin, l'effort de renforcement de capacités, *via* des rencontres régulières avec l'AFD autour des pratiques des acteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques et des formations auprès des organisations de la société civile du Nord et du Sud, est jugé néanmoins insuffisant.

“ L'évaluation de la commission dresse un bilan engageant pour l'avenir mais reconnaît d'importants défis, pour trouver un équilibre et une complémentarité satisfaisants entre plaidoyer et échanges de pratiques. ”

Ainsi, l'évaluation de la commission dresse un bilan engageant pour l'avenir compte tenu des enjeux liés à l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de l'Accord de Paris mais reconnaît d'importants défis, pour trouver un équilibre et une complémentarité satisfaisants entre plaidoyer et échanges de pratiques. ■

**LE CADRE AFD
SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE :**

“ Le seul cadre sectoriel au périmètre géographique restreint. ”

Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement

ÉDITEUR COORDINATION SUD
14, passage Dubail 75010 Paris
Tél. : 01 44 72 93 72
sud@coordinationsud.org

Directeur de publication : Philippe Jahshan
Rédactrice en chef : Bénédicte Hermelin - Coordinatrice : Bénédicte Bimoko
Imprimeur : Gécys - Dépôt légal à parution ISSN 1267-6947
Les positions exprimées dans le bulletin engagent leurs auteurs, et ne sauraient représenter le point de vue officiel de Coordination SUD.
Abonnement, nous contacter : bimoko@coordinationsud.org

STRATÉGIE GENRE & DÉVELOPPEMENT

La mise en œuvre de la stratégie 2013-2017 est évaluée par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, qui a auditionné Coordination SUD en juillet. L'occasion pour Coordination SUD de relever les progrès et de pointer l'insuffisance de moyens puis le manque de transparence. Un document de positionnement sera produit à la rentrée.

À LIRE

Philippe JAHSHAN,
président de Coordination SUD

Refaire de la solidarité internationale une priorité du gouvernement

Le gouvernement a décidé de tenir en novembre le Comité interministériel pour la coopération internationale au développement (Cicid). Cette réunion est la seconde du quinquennat. Elle doit permettre à la France d'entrer pleinement sur la voie des objectifs du développement durable et de la COP, en ayant au cœur de notre coopération les trois enjeux indissociables de lutte contre la pauvreté et les inégalités et la préservation de l'environnement. Cela en inscrivant résolument ces préoccupations au centre de tout projet. La France doit, à ce titre, se distinguer comme le pays qui offre à ses partenaires de vraies alternatives pour un développement durable qui les aide à sortir des modèles inégalitaires et carbonés d'hier, désormais dépassés. Ce Cicid doit aussi être l'occasion de réaffirmer l'approche par les droits promue par la loi de 2014 en redonnant un nouveau souffle à la Stratégie Genre et Développement, notamment. De promouvoir un agenda spécifique pour les pays les plus pauvres et les pays en crise, en renforçant les capacités en dons de notre coopération et en favorisant le développement d'instruments adaptés. Le quinquennat qui s'achève a engagé de nombreuses réformes en matière de coopération, mais demeure aussi celui qui a coupé le plus dans les crédits de notre aide publique au développement. Aussi le Cicid doit-il confirmer le rebond indispensable maintes fois promis, pour redonner crédibilité à la parole de la France. Le contexte dans lequel se déroule cette réunion l'exige. Crises et conflits durent et s'étendent. Nous sommes convaincus qu'il n'y aura de paix ni de stabilité pour la planète qu'à travers un développement juste et durable. Il est temps de faire de la solidarité internationale une priorité de la politique étrangère. ■

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE LE CADRE AFD P

La commission Agriculture et alimentation de Coordination SUD (C2A) a fait le bilan du cadre d'intervention sectoriel Sécurité alimentaire de l'Agence française de développement, avec l'appui du cabinet 6-pm. Le rapport propose plusieurs recommandations à l'AFD pour l'élaboration de son prochain cadre d'intervention.

Peggy Pascal (ACF)
& Anne-Laure Sablé (CCFD-Terre Solidaire),
au nom de la commission
Agriculture et alimentation

Le Groupe Agence française de développement (AFD) produit divers documents de cadrage de ses interventions, selon que ces cadres concernent des pays, des régions, des enjeux transversaux ou enfin, des secteurs. Les cadres d'intervention sectoriels (CIS) s'appliquent à l'ensemble du Groupe AFD (AFD, Proparco et Fonds français pour l'environnement mondial) et sont élaborés selon un processus de consultation avec les ministères de tutelle de l'AFD et d'échanges avec les autres parties prenantes de l'AFD, avant leur validation par le Conseil d'administration. L'AFD présente les CIS comme des documents de référence, décrivant la manière dont l'agence décline ses interventions sur une période de cinq ans dans un domaine donné. Ce sont des documents publics, qui lui permettent de présenter à ses interlocuteurs son « offre » sur un secteur et qui comportent des orientations financières et opérationnelles.

La méthodologie de travail adoptée par le comité de pilotage constitué d'Action contre la Faim, du CCFD-Terre Solidaire, de Peuples Solidaires-ActionAid France et du Secours Catholique-Caritas France, a permis de détailler le processus d'identification et d'instruction de projets de l'AFD afin d'appréhender la façon dont le cadre d'intervention sectoriel Sécurité alimentaire (CIS SA) est utilisé au sein du Groupe AFD. L'étude a également permis d'en analyser le contenu ainsi que le portefeuille de projets pour les années 2013 et 2014, pour comprendre comment les orientations prises se transcrivent dans la mise en œuvre des projets considérés par l'AFD, comme ceux comptabilisés dans le CIS SA. Il n'a

pas été possible de réaliser une analyse exhaustive du portefeuille de projets du CIS SA, pour les années 2013 et 2014, du fait de l'hétérogénéité des informations disponibles pour chaque projet.

Le premier cadre d'intervention sécurité alimentaire de l'AFD

Le « Cadre d'intervention sur la Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne 2013-2016 » compte plusieurs spécificités. D'une durée de 3 ans, il est le premier cadre d'intervention de l'AFD sur la sécurité alimentaire. De plus, il est le seul cadre sectoriel avec un périmètre géographique restreint, laissant le Groupe AFD sans cadre d'intervention sur la sécurité alimentaire, en dehors de l'Afrique subsaharienne.

Des orientations du Groupe AFD insuffisamment infléchies

Le CIS SA 2013-2016 qui fait suite au cadre d'intervention développement rural (2010-2012), a permis de consolider le poids du développement rural et de l'agriculture au sein de l'AFD, en portant pour la première fois, à 400 millions d'euros par an les engagements du groupe AFD. Il propose un élargissement du périmètre des interventions qui pourraient être financées par le groupe, incluant notamment la nutrition et la promotion des filets de sécurité, ainsi que des interventions dans les secteurs de la santé, de l'éducation, ou en encore de l'eau et l'assainissement. Alors que dès les premières pages du document, l'AFD affirme ses choix en termes de modèle agricole *via* le soutien aux exploitations agricoles familiales et à l'agroécologie, le reste du document laisse apparaître une plus grande diversité de modèles agricoles pouvant être appuyés.

Un outil de communication reconnu mais peu concret

Le CIS SA constitue un support de présentation de l'offre technique auprès des partenaires de l'AFD. C'est également un outil de communication interne servant à insuffler des orientations. Cependant, ce référentiel est peu utilisé dans le cycle d'identification et d'instruction des projets. Avec un caractère opérationnel très limité, il représente davantage un document de cadrage global pour les équipes qu'un outil d'aide à la décision ou à la priorisation. L'aspect le plus opérationnel réside

« Le seul cadre sectoriel avec un périmètre géographique restreint, laissant le Groupe AFD sans cadre d'intervention sur la sécurité alimentaire, en dehors de l'Afrique subsaharienne. »

sans doute dans le refus du Groupe AFD de soutenir tout projet impliquant l'utilisation de semences OGM ou entraînant la dégradation des forêts ou la déforestation. La C2A souligne également la volonté de promouvoir des règles foncières

favorables aux exploitations agricoles familiales qui fassent l'objet de directives claires respectant la mise en œuvre des directives volontaires sur la tenure foncière adoptées par le Comité pour la sécurité alimentaire (CSA) et insiste sur l'importance de systématiser cet aspect.

Un cadre trop large pour l'identification de projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Trois périmètres différents de la sécurité alimentaire coexistent aujourd'hui en France : celui du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (Cicid), pour l'AFSI (*Aquila Food security Initiative*) et du CIS SA. Alors que le périmètre pour l'AFSI avait été critiqué pour son caractère trop inclusif, le rapport de la C2A a établi que celui utilisé pour comptabiliser les projets du CIS SA 2013-2016 était encore plus large.

À LIRE

HUMANITAIRE : LES PLATEFORMES D'ONG EXPRIMENT LEURS DEMANDES

Suite au Sommet humanitaire mondial, six réseaux d'ONG, InterAction (États-Unis), VENRO (Allemagne), Coordination SUD, ICVA, NEAR et VOICE ont co-rédigé un document de position. Elles y présentent leurs demandes communes et invitent leurs gouvernements et les agences de l'ONU à respecter les engagements pris lors du sommet.

À FAIRE

INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS L'ACTION HUMANITAIRE

La charte, signée par plus de 70 organisations, dont de nombreuses ONG françaises et Coordination SUD, lors du Sommet humanitaire mondial, vise à une meilleure prise en compte des personnes handicapées, tant dans l'accès aux secours, la protection, les supports et les opérations d'évacuation que dans la participation à l'élaboration de programmes humanitaires.

SENTAIRE : PASSÉ AU CRIBLE

L'analyse des 20 plus gros projets inclus dans le CIS SA pour les années 2013 et 2014 illustre ce point. Ces projets ont été retenus sur la base de leur montant et représentent au total près de 600 millions d'euros, soit 70 % du montant total du CIS SA pour ces deux années. En conclusion, aucun projet ne cible explicitement et prioritairement la sécurité alimentaire et l'inclusion de certains

projets dans le CIS SA paraît difficile à justifier. C'est le cas notamment de cinq projets d'infrastructure (dont deux d'électrification rurale et trois d'infrastructure routière/aéroportuaire) et de quatre projets de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. L'analyse des documents de projets montre que leur contribution à la sécurité alimentaire des populations des zones d'intervention est difficile à démontrer, alors qu'ils comptent pour près de 350 millions d'euros d'engagements, soit à eux seuls plus de 40 % du total des projets considérés comme contribuant à la sécurité alimentaire pour 2013 et 2014.

“ Le CIS SA ne parvient pas à promouvoir une véritable inflexion des orientations de l'AFD en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. ”

Le CIS SA ne parvient pas à promouvoir une véritable inflexion des orientations de l'AFD en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il reconnaît les différents déterminants de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, mais ne cible pas les projets ayant pour objectif central la sécurité alimentaire. Le CIS SA ne prévoit pas non plus une méthodologie permettant d'établir

un diagnostic de la situation d'insécurité alimentaire en amont des projets, ni de procédures internes concernant l'analyse de l'impact des projets sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au moment de leur instruction ou dans leurs suivis. Enfin, le cadre logique du CIS SA ne décrit pas une logique d'intervention capable de guider la mise en œuvre des programmes en faveur d'une approche intégrée de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et ne propose pas non plus d'indicateurs permettant de suivre les résultats sur la sécurité alimentaire.

La nécessité de renforcer l'accès à l'information

Si l'accès aux données de l'AFD s'améliore progressivement concernant les financements réalisés auprès d'acteurs publics, ce n'est pas le cas pour les financements accordés aux acteurs du secteur privé, qu'ils soient mis en œuvre par l'AFD ou par Proparco. Malgré ces efforts de transparence, les informations disponibles ne permettent, toutefois, pas de faire un réel suivi du CIS SA, au sens où il n'est pas possible de relier ces informations à quelconque cadre d'intervention. Enfin, pour Coordination SUD, le CIS SA n'a pas été un vrai outil de concertation avec les ONG. Lors du processus de suivi de sa mise en œuvre, les échanges sur le CIS ont trop souvent été réduits à des réunions de présentation de son contenu, plutôt qu'à des échanges construits et participatifs sur la durée. Dans le cadre de du bilan du CIS conduit par la C2A, en revanche, un véritable dialogue a pu se mettre en place. Un séminaire de restitution et d'échanges a permis de créer un espace de discussions entre les ministères, l'AFD et la société civile. Espace qu'il convient désormais d'ancrer pour permettre une concertation collective. ■

Les recommandations de Coordination SUD

Coordination SUD appelle la France à finaliser une stratégie française ambitieuse, claire et équipée d'indicateurs sur la sécurité alimentaire et la nutrition d'ici fin 2016 (validation interministérielle) en étroite collaboration avec l'AFD afin d'être déclinée en cadre d'intervention. L'élaboration du CIS Sécurité alimentaire et nutritionnelle (CIS SAN) devrait être lancée dans la foulée, en étroite collaboration avec le MAEDI et la consultation de la société civile, via Coordination SUD. Le CIS doit avant tout permettre au Groupe AFD de mettre en œuvre la stratégie française et de piloter son portefeuille de projets. Il est important que le CIS SAN soit accompagné d'un cadre logique muni d'indicateurs permettant une réelle opérationnalisation. Enfin, en vue de garantir l'appropriation du CIS SAN par les équipes et les parties-prenantes, il convient de doter l'AFD des moyens nécessaires à une bonne mise en œuvre du cadre d'intervention sur la sécurité alimentaire (outils, procédures, moyens humains et financiers). Pour finir, en matière de transparence et de redevabilité, il importe de définir des règles et des outils qui permettent un suivi effectif et consensuel des interventions de l'AFD dans le domaine de la sécurité alimentaire.

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET D'AGRICULTURE : 400 MILLIONS D'EUROS PAR AN

PROJETS D'INFRASTRUCTURES : 50 % DU TOTAL DES FINANCEMENTS COMPTABILISÉS

LES 20 PLUS GROS PROJETS COMPTABILISÉS (EN TERMES DE VOLUME FINANCIER) NE CIBLENT PAS LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

RETOUR SUR LE HLPF

Après 10 jours d'événements organisés par les États membres, les agences multilatérales et la société civile, le 1^{er} Forum politique de haut niveau, consacré aux objectifs de développement durable, s'est clôturé le 20 juillet par l'adoption d'une déclaration ministérielle. Celle-ci réaffirme l'universalité de l'Agenda 2030, le besoin d'éradiquer l'extrême pauvreté et de toucher les plus vulnérables pour l'atteinte des ODD. Comme 21 autres pays, la France devait présenter un premier rapport sur leur mise en œuvre. Ce rapport, divulgué alors que le forum avait déjà commencé, n'a finalement pas été discuté et l'intervention à la tribune de Ségolène Royal fut loin d'être à la hauteur des enjeux.

UNE STRATÉGIE COMMUNE POUR L'AVENIR !

L'Assemblée générale de Coordination SUD a adopté en juin sa planification stratégique 2017-2022. Parmi les nouvelles tendances, un axe d'analyse pour mieux asseoir les actions de renforcement des ONG et de plaider ; davantage de mises en lien entre les membres dans une perspective d'échanges et de collaborations ; un plaidoyer centré sur des enjeux et des cibles prioritaires. Subsidiarité et complémentarité seront, enfin, mieux travaillées pour accroître l'impact des actions. Parmi les enjeux qui montent, les questions humanitaires et migratoires ressortent clairement. Les travaux sur le genre et les vulnérabilités, ou encore sur les modèles économiques des ONG, seront aussi approfondis.

ANALYSE DU PLF

Les arbitrages budgétaires de l'aide publique au développement ont été débattus cet été. Le Projet de loi de finances sera discuté à l'automne au Parlement. La France passera-t-elle des paroles aux actes ? Le président de la République a déclaré vouloir « une hausse de l'APD pour être à la hauteur de nos engagements ». Mais après 6 ans de baisse consécutive, cette annonce doit être traduite dans la réalité budgétaire. Pour nourrir les discussions, plaider, alerter, et contribuer à une politique française de développement et de solidarité internationale plus ambitieuse, plus cohérente et plus juste, Coordination SUD publiera à la fin septembre son document d'analyse.

À SUIVRE

PRÉPARATION DE LA COP22

La COP22 se déroulera au Maroc, du 7 au 18 novembre 2016. La conférence sera attentive à l'innovation en matière d'adaptation et d'atténuation aux effets du changement climatique et au développement d'outils opérationnels. Coordination SUD y sera présente pour assurer le suivi des enjeux liés au climat et au développement.

À SUIVRE

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : LA FRANCE DOIT TENIR SES ENGAGEMENTS !

Coordination SUD lancera, fin septembre, une campagne de sensibilisation à l'importance de l'aide publique au développement. Elle s'appuiera sur une vidéo d'animation pédagogique qui sera relayée sur les réseaux sociaux, avec pour point d'orgue le vote du Projet de loi de finances, à l'automne 2017, et les présidentielles de 2017. À partager largement !



L'invitée

FRÉDÉRIQUE PFRUNDER, DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

À un moment où notre pays doit se réinventer en profondeur, il est essentiel que les associations fassent entendre leur voix, ensemble, pour porter leurs valeurs communes et leurs ambitions partagées pour une société renouvelée. C'est l'objet du Manifeste pour un mouvement associatif.

Malgré leur diversité d'actions et de projets, et avec chacune, leur propre histoire - militante et culturelle - les associations d'intérêt général partagent des valeurs et des principes d'action, dont nous sommes persuadés qu'ils sont une force sur laquelle s'appuyer pour construire la société de demain. Favorisant la construction et l'intelligence collectives, écoles de démocratie, productrices de richesses au plus près des territoires, sources permanentes d'innovation sociale, les associations ont beaucoup à apporter et à partager, pour trouver ensemble les réponses aux nombreux défis auxquels notre société fait face.

Le Mouvement associatif, qui regroupe des coordinations associatives de tout secteur, parmi lesquelles Coordination SUD, et représentée, par leur intermédiaire, environ 600000 associations, a voulu mettre en mots ce que sont ces valeurs partagées, et dire, avec conviction, de quelle vision de la société elles sont porteuses. Il en a tiré un manifeste que nous souhaitons largement partagé et porté par toutes les associations qui s'y reconnaissent.

Les associations sont le premier lieu d'engagement des Français, avec plus de 13 millions de bénévoles ; elles contribuent largement à l'activité économique, avec un budget annuel cumulé de plus de 85 milliards d'euros, et plus 1,8 million de salariés, soit 10 % de l'emploi privé ; elles sont, sur tous les territoires, actrices du lien social et des solidarités. Ce sont des réalités peu connues mais qui donnent au monde associatif toute la légitimité à s'exprimer en tant

“ Les associations savent surtout inventer en permanence de nouvelles formes d'action, expérimenter, donner à chacun la possibilité d'agir en société. ”

que force citoyenne. Les associations savent surtout inventer en permanence de nouvelles formes d'action, expérimenter, donner à chacun la possibilité d'agir en société, pour la société, créer de la richesse au bénéfice de la collectivité et non celui de quelques-uns. Ce « savoir-faire » associatif ne demande qu'à être davantage mis à contribution, pour construire une société plus solidaire, offrant une alternative au chacun pour soi, permettre aux citoyens de prendre toute leur part dans une démocratie vigoureuse, développer l'économie de demain, durable, respectueuse des femmes et des hommes et de leur environnement.

Au travers du *Manifeste pour un mouvement associatif*, nous proposons qu'ensemble, les associations fassent le pari de leur capacité à apporter des réponses positives aux questions qui nous sont posées, pour le renouvellement du fonctionnement démocratique, la transformation de notre modèle économique, la refondation du lien social, et qu'elles le disent haut et fort pour prendre toute leur place dans le débat public. C'est aussi bien sûr, pour toutes les associations qui s'en saisiront, un engagement renouvelé à faire vivre en leur sein cet « esprit associatif », qui va bien au-delà d'un statut juridique. ■

Retrouvez le manifeste sur : www.lemouvementassociatif.org

3 questions à

Khady Sakho Niang,
co-présidente du groupe de travail
Migration et développement (Forim)

Les travaux du groupe Migration et développement du CNDSI

Quels étaient les objectifs du groupe de travail ?

Créé en août 2015 et composé de plusieurs collègues (ONG, syndicats, employeurs, enseignement supérieur et recherche, etc.), le groupe avait pour objectifs de dégager une approche commune des migrations dans ses intrications avec les politiques de développement, de formuler des propositions politiques et de coopération pour une réponse institutionnelle, interministérielle de la crise en Méditerranée, d'assurer un suivi des prises de positions politiques sur les questions de développement et de politiques migratoires. Ceci dans un contexte où la dialectique « migrations et développement » n'est pas suffisamment reflétée dans les politiques et stratégies publiques, les migrations étant majoritairement abordées sous l'angle sécuritaire et économique.

Quelles ont été ses principales actions ?

Le groupe a travaillé huit mois sur quatre volets : droits fondamentaux et égalité des droits des migrant-e-s, fonder une approche par les droits, coopération au développement, éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, communication et culture, contributions et dialogue avec les organisations de la société civile et les partenaires sociaux. De ce travail est né un rapport, publié en juin 2016, présentant un condensé des échanges et des recommandations stratégiques et opérationnelles. Il met l'accent sur l'intégration des questions de migrations et développement dans les politiques des pays du « Nord », notamment de la France.

Et maintenant ?

Nous attendons que les autorités publiques françaises se saisissent des recommandations du rapport et qu'elles les traduisent en stratégies et politiques cohérentes, humaines et respectueuses des droits des migrant-e-s. Le prochain Cigid pourrait être l'occasion d'une orientation pour la création d'un espace interministériel et pluri-acteurs ainsi que pour une parole forte sur le lien positif entre migrations et développement.

TRIBUNE POUR UNE MEILLEURE MESURE DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT ?

Julie Seghers,
chargée de plaidoyer (Oxfam France)

Depuis 2012, l'OCDE a engagé une réforme de son système statistique. Cette réforme, qui transformera profondément le concept d'aide publique au développement, mérite une attention accrue des ONG françaises pour s'assurer qu'elle tende vers la bonne direction : une politique de financement du développement ambitieuse, luttant efficacement contre la pauvreté et les inégalités dans le monde.

L'OCDE joue un rôle fondamental dans le système de coopération internationale. Depuis plus de 50 ans, son Comité d'aide au développement (CAD) définit les contours de l'aide publique au développement (APD) et assure le suivi des promesses internationales en la matière. Le premier axe des travaux du CAD dans le cadre de la réforme, vise à moderniser la mesure de l'APD, inchangée depuis plus de 50 ans ! La redéfinition du concept d'aide, et de ce qui peut être comptabilisé ou non à ce titre, est une opportunité de réaffirmer une vision forte de celle-ci dans le nouveau cadre des objectifs du développement durable (ODD) et d'accroître sa transparence.

Or, la réforme risque d'être dévoyée par certains pays riches pour asseoir leur utilisation croissante de l'aide au service de leurs intérêts économiques, sécuritaires et de gestion des migrations. En février dernier, le CAD a ainsi décidé d'étendre le périmètre de l'APD à certaines dépenses de sécurité, dont la « lutte contre l'extrémisme violent ». Malgré des efforts pour préciser ce que recouvre cette catégorie (excluant « le soutien à des interventions armées ou des opérations de combat »), la notion d'extrémisme est hautement sujette à interprétation. Ce changement est donc inquiétant, et reflète la volonté de certains États de renforcer le lien entre développement et sécurité.

La réunion du CAD du 10 et 11 octobre sera déterminante. L'utilisation croissante de l'APD pour mobiliser des financements privés est à l'agenda. Les ONG demandent à leurs dirigeants qu'ils encadrent cette pratique par des critères exigeants : transparence, redevabilité, appropriation par les pays partenaires, aide déliée. L'aide en appui au secteur privé doit répondre à un réel objectif de développement et de lutte contre la pauvreté et les inégalités, et non pas servir de blanc-seing pour subventionner les entreprises françaises intervenant dans les pays partenaires. Autre enjeu de taille : l'utilisation de l'APD pour financer l'accueil des réfugiés dans les pays riches. En 2015, 12 milliards de dollars d'aide y ont été consacrés,

“ L'APD doit se concentrer sur le développement des pays pauvres, et non pas être dépensée à l'intérieur de nos propres frontières ! ”

soit une hausse de 81 % par rapport à 2014. Cette pratique, qui concerne particulièrement les pays européens, est fortement dénoncée par les ONG. Il est certes indispensable que les pays riches, et l'Europe en particulier, accueillent davantage de réfugiés, y compris par la mobilisation de ressources financières additionnelles, respectant ainsi leurs obligations au regard du droit international. Mais, l'APD doit se concentrer sur le développement des pays pauvres, et non pas être dépensée à l'intérieur de nos propres frontières ! Nous devons le réaffirmer avec force.

Enfin, le CAD s'attèle actuellement à la création d'une nouvelle mesure, le « Soutien public total au développement durable », qui vise à quantifier les ressources mobilisées par les pays riches en appui au financement des ODD, au-delà de l'APD. Elle inclura potentiellement des investissements non concessionnels liés au secteur privé, au climat, à la sécurité. Ce nouvel indicateur aura l'avantage de renforcer la transparence des flux mais pose question. Permettra-t-il véritablement de refléter l'effort de solidarité des pays riches, ou s'agira-t-il d'un concept fourre-tout incluant des flux dont l'objectif de développement n'est pas établi ? En tout état de cause, cet indicateur ne devra pas supplanter l'étalon « APD » ni permettre aux États de se désengager de leur promesse en matière d'APD. ■

**RETROUVEZ TOUTES
LES DATES DE L'AGENDA
ET LES ACTUALITÉS
WWW.COORDINATIONSUD.ORG**